

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 14
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt six

Le : 25 février

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 05/02/2026

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE- M. ANTONIOLI - M. HERVOCHE — MME NERIA

PROCURATIONS :

MME ANZELIN AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

MME MICHALSKI AYANT DONNE POUVOIR A MME CAMINADE

MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A M. BANOS

M.BAUVY AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

OBJET

**Subvention aux
associations (Tickets
jeunes)**

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

Depuis quelques années maintenant, les jeunes colayracais de moins de 18 ans, qui fréquentent une des associations sportives de la commune, bénéficient d'un « ticket jeune » de 20 euros financé par la municipalité et venant en déduction de la cotisation versée au club par les familles.

Par délibération du 10 décembre 2025, les subventions ont été allouées aux associations ayant produit les tickets jeunes dûment complétés par les parents. L'association Judo Jujitsu Colayrac, nouveau club sur la commune, a produit les tickets jeunes plus tardivement que les autres associations. De plus, l'association Tennis Club Colayracais a produit quelques tickets jeunes plus tardivement, en raison du délai de retour des bons manuscrits par les familles.

AR Prefecture

047-214700692-20260225-2026022503-DE
Reçu le 03/03/2026

Considérant la récente installation de l'association Judo Jujitsu Club sur la commune ne leur ayant pas permis de connaître toutes les procédures de la municipalité en faveur de la jeunesse,
Considérant que le Judo Jujitsu et le Tennis Club Colayracais ont fait l'avance aux familles des 20 euros relatifs à la participation de la municipalité,

Afin de rembourser aux associations concernées cet avantage offert à nos jeunes sportifs pour leur inscription sur la saison 2025/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement des subventions complémentaires suivantes :

- Association Judo Jujitsu Colayrac	200,00
- Tennis Club Colayracais	160,00

Total	360,00
--------------	---------------

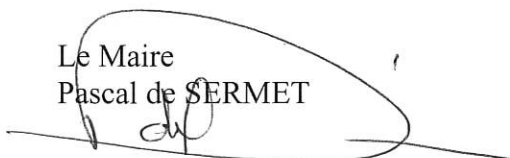
- l'inscription des crédits nécessaires au versement des subventions ci-dessus au budget 2026.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 février 2026
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET



Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

